

Image not found or type unknown



Protection financière d'un père et de sa descendance

Par **sasinkajp**, le **19/12/2007** à **20:55**

mon père, 63 ans, a une compagne de 24 ans. depuis, qu'elle est dans sa vie, il semblerait qu'il soit dans une situation financière critique. il laisse à cette personne l'utilisation de sa carte bancaire, fait des avances d'argent jamais remboursées, fait des achats inconsidérés. existe-t-il une solution pour le protéger? va-t-on aussi à un moment être obligé de réparer ces bêtises à sa place? comment s'en protéger? merci par avance pour toute réponse.